



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 084-268400736-20260423-DCA2026_008-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
CCAS DE MORMOIRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23/04/2026

Délibération n° 2026_008

Date de convocation : 16/04/2026

Membres en exercice : 13

Votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07.05.2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-TROIS AVRIL à 18 Heures,
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GUYOTOT Mireille, GABRIELLI Nathalie,
BLOUVAC Monique, Maurice DE LELLIS, VALLERY Audrey, MONGE
Brigitte, ZAGRA Christophe, ARIAGNO Eliane, ASTRUC Brigitte et
LEDEZ Benoit

Procuration : Jean-Paul ROUX à Maurice DE LELLIS

Absent : Fabienne JOUVE

Secrétaire : Audrey VALLERY

BUDGET / Sortie INGUIMBERTINE

Le Président cède la parole à la Vice-Président Mireille GUYOTOT.

La Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de ses missions d'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement et la promotion du lien social. L'organisation de sorties culturelles constitue un levier important pour favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment pour les publics fragilisés ou éloignés de l'offre culturelle. Ces actions permettent également de rompre l'isolement, de créer des temps de convivialité et de renforcer la cohésion sociale au sein de la commune. À ce titre, la mise en place d'une sortie au musée « INGUIMBERTINE » s'inscrit pleinement dans les objectifs du CCAS.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le budget primitif 2026 du CCAS,

CONSIDÉRANT l'intérêt de favoriser l'accès à la culture pour les publics accompagnés par le CCAS,

CONSIDÉRANT la volonté de lutter contre l'isolement social,

Le Conseil d'administration, après avoir oui l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

1. D'organiser une sortie culturelle au musée l'Inguimbertaine situé à Carpentras, le 05 mai 2026.
2. De prendre en charge les frais du musée, à savoir :
 - o Entrées au musée et la visite guidée : 235 euros
3. De prévoir la dépense sur le budget du CCAS 2026 ;
4. D'autoriser le Président du CCAS à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents

La secrétaire : Audrey VALLERY

Le Président
Bernard LE DILY